

Que seraient devenus tant de temples anciens des Grecs et des Romains, si l'Église ne les avait conservés en les consacrant à son culte? Ils ne seraient depuis longtemps que des monceaux de ruines, tristes restes des ravages du temps et des révolutions humaines. Ainsi, n'est-ce pas l'Église qui a conservé à Rome le Panthéon d'Agrippa, le Colisée, les temples de Minerve Médica, de Saturne, de la Fortune virile, d'Hercule, de Jupiter Capitolin, d'Antonia et de Faustine, du Clitumne; à Syracuse, celui de Minerve; à Pouzzol, celui de Jupiter; à Albenga, près de Gènes, le temple bâti par Proculus, compétiteur de Probus au trône des Césars; à Athènes, le joli monument de la Lanterne de Démosthène; en France, le temple antique du Chambon dans la Marche, et plus près de nous, à Vienne, le temple de Livie et d'Auguste, conservé aux arts sous le nom de Notre-Dame-de-Vie? Combien de cathédrales et d'églises, en outre, ont été construites sur des débris de temples antiques et sont ornées de leurs précieux restes? Il serait trop long de les citer toutes. Rappelons, seulement en France, Angoulême, Châlons-sur-Marne, la Daurade de Toulouse, à Lyon, notre basilique d'Ainay, Viterbe et Nocera di Pagani, en Italie, et, en Crimée, le monastère de Saint-Georges, bâti sur l'emplacement du temple si fameux de Diane.

Remarquons qu'en conservant ces temples ou ces débris de temples au Seigneur, l'Église conservait encore dans les dénominations qu'elle leur donnait, dans l'usage particulier auquel elle les destinait, quelque chose de leur destination primitive. Ainsi le Panthéon dédié à tous les dieux de

« cérémonies du rituel payen des aborigènes ont été admises parmi les  
 « rites de l'Église catholique. L'État et l'Église ont accordé beaucoup aux  
 « habitudes et aux sentiments des indigènes et se sont, sur un grand nombre  
 « de points, conformés à eux. » (Travels in central America, t. 1, p. 294,  
 1853. New York, in-8).